



Inter-Parliamentary Union
For democracy. For everyone.

Webinaire sur l'engagement parlementaire en faveur de la CEDEF 2023

Webinaire de l'UIP à l'intention des parlements des États dont l'examen est prévu par le Comité CEDEF en mai et octobre 2023 et d'autres parlements bénéficiant du soutien de l'UIP dans le domaine de l'égalité des sexes

**Mardi 27 avril 2023
Événement en ligne**

Rapport

Genève, août 2023

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Introduction | 3 |
| Contexte..... | 5 |
| Rapport de la réunion | 6 |
| ANNEXE : Vue d'ensemble des exposés et des débats | 8 |
| Pourquoi les parlements font-ils partie intégrante du processus d'examen de la CEDEF ? | 8 |
| Les quotas par sexe - un premier pas vers la parité | 9 |
| Pour favoriser la participation des femmes à la vie politique, il faut des dirigeants sensibles au genre. | 9 |
| La lutte contre la violence fondée sur le genre est un impératif démocratique et une nécessité sociale | 10 |
| Interventions de l'auditoire..... | 11 |
| Conclusions..... | 13 |

Introduction

Afin de soutenir les parlementaires dans l'action qu'ils mènent en faveur de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (la CEDEF ou la Convention)¹, l'Union interparlementaire (UIP) organise régulièrement des webinaires à l'attention des parlementaires des États examinés et devant être examinés par le Comité CEDEF.

Ces webinaires visent à accompagner les parlements tout au long du processus d'élaboration des rapports et à les aider à prendre des mesures destinées à améliorer la mise en œuvre de la Convention. Ils fournissent des informations sur la Convention, sur le travail du Comité CEDEF et sur le processus d'élaboration des rapports. Ils visent à faciliter l'échange de bonnes pratiques entre les parlementaires engagés dans ce processus ; permettre les échanges entre pairs parmi les parlementaires ; favoriser l'interaction entre les parlementaires et les membres du Comité CEDEF et mettre en lumière tout soutien ciblé dont l'UIP pourrait avoir besoin.

Il s'agissait du troisième webinaire d'une série lancée en mai 2022.

Parmi les personnes invitées au webinaire d'avril 2023 figuraient des parlementaires d'États dont l'examen était prévu lors des 85^e et 86^e sessions du Comité CEDEF, ainsi que ceux qui bénéficient actuellement du soutien de l'UIP dans le domaine de l'égalité des sexes. Cet événement a permis aux parlementaires d'interagir avec leurs homologues d'autres parlements ainsi qu'avec les experts du Comité CEDEF afin d'examiner les possibilités de collaboration avec le Comité, de mettre en évidence les dispositions de la Convention pertinentes par rapport à leur travail et de discuter de la manière dont ils peuvent utiliser la Convention pour promouvoir l'égalité des sexes.

Les résultats escomptés du webinaire étaient les suivants :

- Veiller à ce que les parlementaires des pays concernés comprennent la procédure de présentation des rapports au Comité CEDEF et qu'ils aient connaissance du rapport de leur État et des résultats attendus de l'examen de leur pays ;
- Veiller à ce que les parlementaires prennent part à la présentation des rapports au Comité CEDEF et contribuent à la mise en œuvre de la CEDEF grâce à leur travail parlementaire, avec le soutien de l'UIP, le cas échéant.

Seize parlementaires (12 femmes et 4 hommes) de 11 pays ont participé au webinaire d'avril 2023. Des membres du personnel parlementaire de trois autres pays étaient également présents en tant qu'observateurs. Au total, 36 participants de 14 pays étaient présents. Afin de permettre la participation des parlementaires répartis dans différents fuseaux horaires, le webinaire a été divisé en deux parties (Partie I le matin, et Partie II l'après-midi). L'ordre du jour était identique pour chacune des parties et ces dernières étaient composées de deux séances s'adressant à un groupe de participants différent le matin et l'après-midi.

Les participants ont été invités à évaluer le webinaire au moyen d'une enquête anonyme en ligne. Les réponses à l'enquête ont montré qu'ils souhaitaient que des séminaires et des sessions de formation similaires sur la mise en œuvre de la CEDEF continuent d'être organisés dans le cadre

¹ Organisation des Nations Unies, *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, (New York, 18 décembre 1979) : www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-elimination-all-forms-discrimination-against-women.

des activités annuelles de l'UIP. Les personnes interrogées ont également exprimé un intérêt pour l'élaboration d'une boîte à outils complète destinée à guider les parlements dans la mise en œuvre de la CEDEF, sur la base des observations de l'UIP et du Comité CEDEF.

Webinaire sur l'engagement parlementaire en faveur de la CEDEF 2023

Ouverture : Bienvenue et présentation des objectifs de la séance

Séance 1 : Séance d'information sur la CEDEF et le Comité CEDEF

Les participants ont été informés de l'orientation générale de la CEDEF et des fonctions du Comité CEDEF, en particulier des processus de présentation des rapports et d'examen des États.

Séance 2 : Engagement parlementaire en matière de mise en œuvre de la CEDEF, de présentation des rapports et de suivi

Les participants ont été invités à partager leurs expériences quant au rôle des parlements dans la procédure de présentation des rapports au Comité CEDEF et la mise en œuvre, à l'échelle nationale, à la fois de la Convention et des observations et recommandations du Comité.

Le débat qui a suivi a permis aux participants de s'exprimer sur les questions suivantes :

- Comment la CEDEF s'intègre-t-elle dans les travaux de votre parlement ?
- Plus précisément, dans quelle mesure votre parlement participe-t-il à la présentation des rapports au Comité CEDEF ? Quelles sont les difficultés à cet égard et comment améliorer l'engagement de votre parlement ?
- Comment votre parlement met-il en œuvre la CEDEF ? Quelles sont les priorités en matière d'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ?
- Comment l'UIP peut-elle aider votre parlement s'agissant de l'engagement en faveur de la CEDEF et de sa mise en œuvre ?

Expert : Mme Nicole Ameline (membre du Comité CEDEF et ancienne membre de l'Assemblée nationale française).

Intervenantes parlementaires : Pour la Partie I : Mme Puteri Komarudin (Indonésie) et Mme Deborah Bergamini (Italie). Pour la Partie II : Mme Cynthia López Castro (Mexique ; Présidente du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP) et Mme Michelle Rempel Garner (Canada).

Modération : Pour la Partie I : Mme Mariana Duarte (Chargée de programme, UIP). Pour la Partie II : Mme Cynthia López Castro (Présidente du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP).

Contexte

L'égalité des sexes et le respect plein et entier des droits des femmes constituent des engagements primordiaux pour la communauté internationale. Ces engagements sont considérés comme essentiels pour le renforcement des démocraties, la réalisation du développement durable et l'instauration de la paix.

La CEDEF est au cœur de l'architecture des droits humains pour la promotion des droits des femmes. Elle fournit de précieuses orientations pour parvenir à l'égalité des sexes dans tous les domaines, aussi bien au sein de la famille, que dans l'enseignement ou la vie économique et politique.

Au total, 189 États² sont parties à la Convention, ce qui en fait l'un des traités les plus largement ratifiés au monde. Cependant, la CEDEF reste l'une des conventions les plus sujettes aux réserves, et elle suscite des difficultés majeures en termes de mise en œuvre, en particulier dans le contexte de l'après-COVID-19.

Le Comité CEDEF de l'Organisation des Nations Unies, qui surveille la mise en œuvre de la Convention et enquête sur les violations présumées, a récemment exprimé sa préoccupation face aux reculs importants des droits des femmes et a appelé à un renouvellement de l'engagement politique pour renforcer ces droits.

Tous les États parties sont tenus de présenter, à intervalles réguliers, un rapport au Comité CEDEF sur la mise en œuvre de la Convention. Il s'agit d'une occasion décisive de faire le bilan des avancées réalisées et de fixer les priorités dont il faut se préoccuper dans le cadre de la mise en œuvre de cette dernière.

Depuis plus de 20 ans, l'UIP aide les parlements à s'engager davantage dans la mise en œuvre de la CEDEF, en particulier dans le processus de présentation des rapports. Cet engagement est un élément clé pour mener à bien les réformes juridiques nécessaires, allouer les ressources et faire évoluer les mentalités et la culture, qui sont autant d'éléments indispensables à la réalisation des droits des femmes.

L'UIP et le Comité CEDEF ont établi une relation de longue date basée sur la coopération visant à promouvoir la mise en œuvre de la Convention grâce à l'action parlementaire à travers le monde. En 2010, le Comité a adopté une déclaration³ encourageant les parlements à participer activement à l'élaboration des rapports présentés au Comité par leur État et à la mise en œuvre de la Convention

Lors des sessions du Comité, les États parties sont systématiquement interrogés sur le niveau de participation des parlementaires dans la procédure de présentation des rapports. Le Comité demande également que ses observations finales soient présentées aux parlements des États en question et les appelle à donner suite concrètement à la mise en œuvre de la Convention. Lors de sa session de février 2022, le Comité CEDEF a décidé de collaborer avec l'UIP à

² Organisation des Nations Unies, "Collection des traités des Nations unies - État des traités : 8. Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes" : treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-8&chapter=4&clang=fr.

³ Voir (en anglais uniquement) : www.ohchr.org/documents/HRBodies/CEDAW/Statements/Parliamentarians.pdf.

l'élaboration d'une nouvelle recommandation générale axée sur la représentation égale et inclusive des femmes dans les systèmes de prise de décision.

Rapport de la réunion

Dans le cadre du webinaire sur l'engagement parlementaire en faveur de la mise en œuvre de la CEDEF, les intervenants ont insisté sur le rôle central des parlementaires pour susciter des changements de fond (notamment en ce qui concerne les femmes en politique), qui sont essentiels pour faire des droits figurant dans la Convention une réalité. Le webinaire a permis aux parlementaires d'entamer un dialogue ouvert et constructif, au cours duquel les participants ont partagé leurs expériences, observations et réflexions sur l'engagement de leurs parlements respectifs dans la mise en œuvre de la CEDEF.

Mme Nicole Ameline (membre du Comité CEDEF et ancienne membre de l'Assemblée nationale française) a souligné le rôle du Comité en tant qu'allié des États examinés, en insistant sur la volonté de ce dernier d'engager un dialogue constructif avec tous les États parties, et en reconnaissant le rôle de premier plan que jouent les parlements dans la recherche de solutions.

Le débat a porté sur le rôle des parlements dans la procédure d'examen de la CEDEF, ainsi que dans la conduite du changement et le suivi de la mise en œuvre. Les parlementaires ont mis en lumière les difficultés, partagé les bons exemples et formulé des recommandations sur la manière d'intégrer l'égalité des sexes dans l'élaboration des lois, ce qui passe par la mise en œuvre de la CEDEF et des recommandations du Comité CEDEF.

Les participants ont indiqué que les quotas par sexe étaient un outil qui avait fait ses preuves pour combler l'écart de représentation entre les hommes et les femmes dans les parlements, et ont souligné qu'il était important de mettre en application la CEDEF à travers des politiques et des pratiques concrètes. Les participants ont également déclaré que l'augmentation du nombre de dirigeantes politiques dotées de réels pouvoirs était un élément essentiel pour relever structurellement les défis considérables en matière d'égalité des sexes aujourd'hui.

Ils ont insisté sur le fait que les méthodes de travail des parlements devaient être plus inclusives et se soucier davantage de la problématique hommes-femmes, afin de parvenir à mettre en place des parlements sensibles au genre. La lutte contre la violence à l'égard des femmes sous toutes ses formes a été considérée comme une condition préalable essentielle pour atteindre la parité dans la société et au parlement. Les participants ont souligné que les législateurs devaient condamner fermement ces violences et harmoniser la législation nationale plus étroitement avec la CEDEF.

Les principales conclusions du webinaire ont été les suivantes :

1) Instauration de normes parlementaires solides et efficaces

- Il est possible d'améliorer **le niveau de compréhension des parlementaires à l'égard des questions de genre**, de la discrimination et des formes de violence contre les femmes.

- Le renforcement des efforts déployés pour mettre en place des parlements sensibles au genre reste une condition préalable essentielle pour légiférer, mettre effectivement en œuvre les dispositions de la CEDEF et réaliser un suivi.
- Les parlements doivent prendre conscience du rôle de premier plan qu'ils continuent de jouer en amorçant des changements sociaux fondamentaux pour faire progresser la question des droits des femmes. À cet égard, les parlements doivent s'appropriier les **recommandations du Comité CEDEF** afin d'encourager et de mener à bien un processus de suivi officiel et axé sur les résultats.
- Les parlements doivent adopter une **approche intersectorielle** dans la conception de politiques visant à intégrer la CEDEF dans l'élaboration des lois, ainsi que dans le processus de suivi des recommandations du Comité après leur examen. Il est essentiel de parvenir à une compréhension plus large des interactions entre le genre et les autres aspects de l'identité compte tenu des difficultés observées au niveau mondial dans les parlements.
- Les parlements doivent intensifier leurs efforts pour **parvenir à la parité** en reconnaissant que l'instauration de quotas par sexe constitue une première étape, mais ne représente pas la conclusion des actions nécessaires pour transformer les parlements en institutions véritablement sensibles au genre. Les quotas par sexe devraient être quantitatifs et qualitatifs. Leur objectif devrait être de faciliter et de promouvoir l'inclusion de nouveaux groupes sociaux, en particulier les jeunes, dans la sphère politique.

2) Lutter contre les stéréotypes, le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes en politique

- Les parlements sont parfaitement en mesure de comprendre les stéréotypes et les modèles de **discrimination à l'encontre des femmes en politique**, et sont notamment capables de lancer des stratégies de communication interne novatrices.
- Les dirigeants des parlements et des partis politiques ont le pouvoir de **remettre en question la domination masculine dans la façon de procéder et les attitudes patriarcales** au sein du parlement, et ils devraient l'exercer pleinement.
- Les parlements et les partis politiques doivent ainsi prendre conscience des résistances qui persistent dans leurs rangs et les combattre, car elles entravent tout progrès réel en matière de droits des femmes, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la CEDEF.

3) Mobiliser un large soutien et adopter une approche globale en matière d'égalité des sexes

- Les partis politiques doivent s'engager à promouvoir un débat politique ouvert, basé sur la recherche d'un consensus qui transcende les clivages partisans, dans l'intérêt de toute la société. Encourager de manière constructive leurs parlementaires à **travailler au-delà des divisions partisans est un élément essentiel d'une réforme profonde en matière d'égalité des sexes au sein du parlement et au-delà.**

- **L'interconnectivité entre les défis mondiaux et leurs liens avec les enjeux liés à l'égalité des sexes** exigent l'adoption de nouvelles approches multilatérales pour atteindre les objectifs et obtenir des résultats en temps utile et de manière inclusive.
- Face aux avancées technologiques rapides, dont l'intelligence artificielle est en première ligne, les parlementaires doivent s'intéresser de plus près à l'éducation, car elle revêt une importance capitale pour promouvoir des approches technologiques plus sensibles aux questions de genre.

4) Investir davantage dans la coopération parlementaire multilatérale

Malgré les différences systémiques entre les États parties à la CEDEF, les difficultés recensées sont très similaires. Ces similitudes devraient être considérées par les parlements comme une occasion de générer une nouvelle dynamique parlementaire à l'échelle multilatérale, visant à remettre en question les normes et les méthodes de travail désuètes, à aligner les intérêts, et à promouvoir l'échange de pratiques en faveur des droits des femmes.

ANNEXE : Vue d'ensemble des exposés et des débats

Pourquoi les parlements font-ils partie intégrante du processus d'examen de la CEDEF ?

Mme Nicole Ameline (membre du Comité CEDEF et ancienne membre de l'Assemblée nationale française) a mis en avant la coopération unique entre l'UIP et le Comité CEDEF, et son caractère essentiel pour que les parlements puissent jouer un rôle solide dans le processus d'examen périodique du Comité. Mme Ameline a souligné que les parlements et les parlementaires sont des acteurs centraux tout au long des processus d'élaboration des rapports et d'examen. Le processus d'examen doit être perçu comme un mécanisme favorisant l'avancement des droits des femmes, plutôt que comme un système destiné uniquement à formuler des critiques. Elle a établi un lien entre les difficultés auxquelles les États sont actuellement confrontés dans la mise en œuvre de la CEDEF et l'immense potentiel que confère le processus d'examen pour cimenter la coopération entre les gouvernements et les parlements.

Mme Ameline a souligné le rôle central des parlementaires pour susciter des changements de fond, en particulier en ce qui concerne la participation des femmes en politique, où les normes patriarcales persistent. Elle a mis en avant l'importance de l'éducation dans la lutte contre tous les types de stéréotypes et de discriminations. L'éducation est essentielle pour une meilleure compréhension de la CEDEF et des droits des femmes en général, notamment à la lumière des avancées technologiques considérables actuelles et des nouvelles perspectives qu'elles offrent. Dans le cadre de la CEDEF, les États ne doivent pas uniquement garantir l'égalité des chances, ils ont aussi une obligation de résultats. Il ne peut y avoir une réelle égalité que si l'égalité des résultats est assurée. Les parlements doivent donc veiller à ce que les lois ne soient pas seulement conformes à la CEDEF, mais qu'elles aboutissent également aux résultats souhaités.

Les quotas par sexe - un premier pas vers la parité

Mme Cynthia López Castro (Mexique) a fait part des progrès considérables réalisés au Parlement mexicain (le Congrès de l'Union) qui compte actuellement autant d'hommes que de femmes dans les deux chambres. Ceci est le résultat d'un long processus de réforme politique et de prise de décision. L'objectif de la parité au parlement a été décrit comme une lutte quotidienne pour les femmes parlementaires. Elles ont dû faire face à des attitudes et des pratiques profondément ancrées dans le patriarcat qui découragent les femmes de poursuivre une carrière politique et les menacent parfois ouvertement. Mme López Castro a également souligné l'importance d'un leadership fort et courageux pour élaborer de nouvelles politiques, en mettant en avant la nécessité d'avoir des hommes qui soutiennent activement la parité, que ce soit au sein des parlements ou ailleurs.

« La participation des femmes à la prise de décision à haut niveau, sur un pied d'égalité, est une condition préalable à l'élaboration de politiques sensibles au genre. Mais on ne peut atteindre une véritable parité que si les dirigeantes disposent de pouvoirs réels ».

Mme Michelle Rempel Garner

Mme Puteri Komarudin (Indonésie, membre du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP) a souligné l'importance du quota de 30 % appliqué aux candidates en Indonésie, le décrivant comme un outil essentiel pour créer un environnement favorable aux femmes en politique. Elle a annoncé que le Parlement indonésien avait adopté la loi sur les violences sexuelles (loi n° 12/2022) après une décennie d'efforts déployés pour renforcer le cadre législatif relatif aux violences sexuelles et fondées sur le genre. Mme Komarudin a en outre souligné le rôle du Parlement dans l'élaboration de la législation, ainsi que le rôle central du groupe parlementaire des femmes dans la promotion du dialogue et l'appui au processus. Elle a insisté sur l'étroite coopération entre le Parlement indonésien et l'UIP pour promouvoir l'égalité des sexes au sein du parlement.

Pour favoriser la participation des femmes à la vie politique, il faut des dirigeants sensibles au genre.

Mme Deborah Bergamini (Italie, membre du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP) a souligné les progrès importants réalisés pour promouvoir les droits des femmes dans son parlement. Elle a salué les efforts déployés par les femmes parlementaires de tous les partis politiques pour faire adopter des lois qui renforcent les droits des femmes. Elle a souligné qu'il était important d'avoir des dirigeantes politiques comme l'actuelle première ministre italienne. La présence d'une femme à ce poste a entraîné un changement culturel important en faveur des femmes dans la politique italienne.

« Les processus de présentation des rapports et d'examen des États réalisés dans le cadre de la CEDEF sont essentiels pour créer une plateforme de dialogue portant sur les questions de fond entre les acteurs étatiques et non étatiques, et pour cimenter une culture de dialogue permanent et axé sur les résultats en matière de droits des femmes ».

Mme Deborah Bergamini

Mme Michelle Rempel Garner (Canada) a précisé que la participation des femmes à la prise de décision à haut niveau, sur un pied d'égalité, est une condition préalable à l'élaboration de politiques sensibles au genre. Mais on ne peut atteindre une véritable parité que si les dirigeantes

disposent de pouvoirs réels. Les parlements doivent en finir avec les mesures purement symboliques et les déclarations politiques, car celles-ci ne font qu'accentuer la désillusion générale concernant les attentes de la société quant à la capacité des parlements à produire des résultats probants en matière d'égalité des sexes. Mme Rempel Garner a appelé les femmes parlementaires de tous les partis à s'engager en faveur d'un débat politique ouvert, basé sur la recherche d'un consensus qui transcende les clivages partisans, dans l'intérêt de toute la société. Elle a souligné que la marginalisation des droits des femmes constituait un défi de taille. Elle a recommandé que l'on s'efforce de mieux comprendre les interactions entre le genre et les autres aspects de l'identité, tout en insistant sur une participation plus active des parlements au sein des organismes internationaux.

Mme Nicole Ameline (membre du Comité CEDEF et ancienne membre de l'Assemblée nationale française) a déclaré que les femmes parlementaires étaient considérées comme des exemples marquants et des sources d'inspiration pour l'émancipation des femmes dans le monde entier. Elle a souligné qu'il était urgent d'accélérer la mise en œuvre de la CEDEF afin de permettre à un plus grand nombre de femmes de participer à l'élaboration des politiques. La parité dans la gouvernance est une garantie solide en faveur de la paix, de la solidarité et de la démocratie, compte tenu de la nature multiforme et interdépendante des difficultés observées à l'échelle mondiale.

Mme Ameline a souligné qu'un engagement plus fort des parlements, notamment des femmes parlementaires, dans le processus d'examen de la CEDEF, contribue à l'élaboration de politiques sensibles au genre et favorise l'autonomisation des femmes tout en inspirant ces dernières.

La lutte contre la violence fondée sur le genre est un impératif démocratique et une nécessité sociale

De nombreux participants ont déclaré qu'il était absolument nécessaire de lutter efficacement contre la violence et la discrimination à l'égard des femmes en politique afin de permettre aux femmes parlementaires de revendiquer avec plus de fermeté un engagement parlementaire renforcé vis-à-vis des obligations internationales des États.

Mme Deborah Bergamini (Italie) a souligné qu'il incombait aux partis politiques de renforcer et d'adapter leurs propres règles pour lutter contre la discrimination et le harcèlement à l'égard des femmes politiques. Les partis devraient également mettre en place des sanctions sévères à l'encontre des auteurs de ces actes. Mme Bergamini a fait état des difficultés disproportionnées et particulières auxquelles les femmes font face lorsqu'il s'agit de concilier leur vie publique et leur vie privée, ajoutant que les parlements devaient apporter leur soutien aux femmes engagées en politique dans ce domaine.

Mme Michelle Rempel Garner (Canada) a indiqué que le Parlement devait également être plus accueillant pour les femmes en tant que lieu de travail. Elle a fait remarquer que, même s'il existe une politique de lutte contre le harcèlement qui couvre le personnel parlementaire canadien, il n'y a aucune politique de ce type concernant les incidents entre les parlementaires.

Mme Nicole Ameline (membre du Comité CEDEF et ancienne membre de l'Assemblée nationale française) a reconnu les défis auxquels de nombreux parlements font face pour faire en sorte que leurs membres participent pleinement au processus d'examen des États par le Comité CEDEF. Elle a évoqué le potentiel des nouvelles technologies. Les outils numériques pourraient changer

la donne, car ils offrent aux parlements la possibilité de coopérer de manière plus large et plus étroite avec le Comité CEDEF, leur permettant de solliciter des conseils et de partager les avancées dans la mise en œuvre de la CEDEF, parallèlement au processus d'examen formel. Mme Ameline a mis l'accent sur la collaboration étroite de longue date entre le Comité CEDEF et l'UIP, soulignant que la prochaine recommandation générale du Comité sur la représentation égale et inclusive des femmes dans les systèmes de prise de décision (GR40) constituerait une étape importante vers une nouvelle vision de l'émancipation politique des femmes.

En réponse aux questions de l'auditoire, elle a souligné qu'il était fondamental que les parlements continuent d'évaluer les nouvelles politiques et les nouveaux cadres. Elle a également déclaré que les nombreuses différences culturelles qui existent entre les parlements ne devaient pas être utilisées comme un prétexte pour rester dans l'inaction. En conclusion, Mme Ameline a invité tous les participants à redoubler d'efforts pour qu'un plus grand nombre de femmes puissent travailler dans leurs parlements respectifs. Elle a souligné que, pour d'atteindre la parité hommes-femmes dans un proche avenir, une solidarité mondiale avec les femmes en politique était impérieusement requise.

Interventions de l'auditoire

Les interventions de l'auditoire ont porté sur le partage des difficultés pour bien faire comprendre le suivi et la mise en œuvre des dispositions inscrites dans les principaux instruments internationaux et susciter un intérêt marqué en leur faveur.

Les membres italiens ont évoqué les obstacles de procédure parlementaire chronophages pour expliquer l'engagement insuffisant des parlementaires en faveur de la mise en œuvre des conventions internationales.

Les parlementaires italiens et canadiens ont souligné l'importance d'adopter des politiques sensibles au genre qui prennent en compte la manière dont le genre interagit avec des phénomènes mondiaux tels que la migration, la crise climatique et la diffusion des nouvelles technologies. Les parlements ont été encouragés à fournir des efforts pour mieux comprendre les défis émergents en périphérie des États.

Les membres du Nicaragua ont souligné qu'ils avaient atteint la parité au parlement, notamment en s'appuyant sur les recommandations partagées par l'UIP. Le Nicaragua est désormais l'un des six pays qui compte autant d'hommes que de femmes au parlement⁴. Les membres ont déclaré que les principaux résultats obtenus en matière de changement étaient les suivants : l'intégration de pratiques sensibles au genre dans les processus législatifs formels et un investissement dans le renforcement des capacités de toutes les commissions parlementaires sur les questions d'égalité des sexes.

⁴ Voir le rapport de l'UIP intitulé *Les femmes au parlement en 2022* : www.ipu.org/fr/ressources/publications/rapports/2023-03/les-femmes-au-parlement-en-2022

Les parlementaires uruguayens et français ont déclaré qu'il fallait poursuivre les efforts déployés pour atteindre la parité. Les plans d'action nationaux et les lois qui ont permis de renforcer la présence des femmes au parlement et aux postes de dirigeantes ont été décrits comme des moteurs essentiels du changement.

Le membre de l'**Uruguay** a également souligné l'importance de mécanismes tels qu'une commission parlementaire dédiée aux droits humains et à l'égalité des sexes. En Uruguay, le parlement a joué un rôle à part entière dans le

cadre de la présentation des rapports et du suivi de la CEDEF à travers le système de suivi des recommandations SIMORE (*Sistema de Monitoreo de Recomendaciones*).

« Il est essentiel de disposer de mécanismes solides, tels qu'une commission parlementaire dédiée aux droits humains et à l'égalité des sexes. En Uruguay, le parlement a participé pleinement aux processus de présentation des rapports et de suivi de la CEDEF à travers le système de suivi des recommandations SIMORE ». – Mme Gloria Rodriguez Santo

Conclusions

Mme Cynthia López Castro (Mexico) a déclaré que l'UIP disposait d'une boîte à outils précieuse pour soutenir les parlements dans l'action qu'ils mènent en faveur de l'égalité des sexes, non seulement dans la législation, mais aussi dans la pratique. Ces outils comprennent : la sensibilisation, la fourniture d'une assistance pratique pour procéder à l'examen des lois actuelles et des projets de lois dans une perspective de genre, et le renforcement des mécanismes dédiés aux questions de genre au sein des parlements, afin que les législateurs puissent mieux surveiller la mise en œuvre effective des lois existantes par rapport à la CEDEF.

Mme Nicole Ameline (membre du Comité CEDEF et ancienne membre de l'Assemblée nationale française) a reconnu la valeur de ces échanges. Elle a déclaré que le Comité CEDEF était tout à fait disposé à renforcer la coopération avec les parlements. Les stéréotypes de genre ont été décrits comme des difficultés majeures qui perpétuent la discrimination, l'inégalité et la violence. Il est donc urgent d'investir dans l'éducation civique, notamment en intégrant dans les programmes scolaires des cours d'éducation à la CEDEF. Mme Ameline a également souligné la nécessité d'exploiter le potentiel des nouvelles technologies pour aider les États à mesurer l'efficacité des politiques, notamment en ce qui concerne les aspects liés aux questions de genre.

Mme Mariana Duarte (Chargée de programme, UIP) a rappelé que l'UIP restait à la disposition de tous les parlements pour appuyer l'action qu'ils mènent en faveur de l'égalité des sexes. Elle a déclaré que le Bureau des femmes parlementaires de l'UIP avait un rôle important à jouer pour favoriser l'engagement de l'Organisation auprès de la CEDEF et garantir une communication et une coopération étroites avec les parlements.